

académie
Lille

direction des services
départementaux
de l'éducation nationale
Pas-de-Calais
éducation
nationale

Arras, le 18 juillet 2017

Monsieur le Maire,

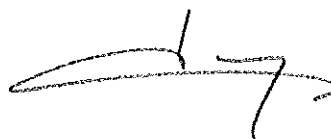
En application du décret n°2017-1108 du 27 juin 2017 relatif aux dérogations à l'organisation de la semaine scolaire dans les écoles maternelles et élémentaires publiques, vous m'avez transmis une demande de modification dérogatoire de l'organisation de la semaine scolaire que vous avez retenue pour l'école (ou les écoles) de votre commune pour la rentrée 2017.

Compte tenu des éléments d'appréciation que j'ai pu rassembler, je vous informe que j'émetts un avis favorable à votre projet. La (les) grille(s) horaire(s) ci-jointe est (sont) applicable(s) dès la rentrée 2017.

Mes services et Monsieur l'inspecteur de l'Éducation nationale se tiennent à votre disposition pour toute question.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur le Maire, l'expression de mes salutations distinguées.

L'Inspecteur d'académie,
Directeur académique des services de
l'Éducation nationale du Pas-de-Calais,



Denis TOUPRY

Copie à Monsieur Jolivet, inspecteur de l'Éducation nationale de la circonscription de Saint Omer 2.

Monsieur le Maire
47 rue François Mitterrand
62910 BAYENGHEM LES EPERLECQUES

Division de l'Organisation
Scolaire

Bureau des moyens du
premier degré

Dossier suivi par

Domitille MAMET

DM/538

Téléphone

03 21 23 82 21

Courriel

ce.i62dos1@ac-lille.fr

20, boulevard de la liberté

BP 90016

62021 Arras Cedex

HORAIRES APPLICABLES A LA RENTRÉE 2017

**0621116B - E.P.PU 1 RUE DES SABLES62910 BAYENGHEM LES EPERLECQUES
IEN SAINT OMER 2 (0620252M)**

	Enseignement			Pause			Enseignement		
<i>lundi</i>	9:00	12:00	03:00	12:00	13:30	01:30	13:30	16:30	03:00
<i>mardi</i>	9:00	12:00	03:00	12:00	13:30	01:30	13:30	16:30	03:00
<i>mercredi</i>									
<i>jeudi</i>	9:00	12:00	03:00	12:00	13:30	01:30	13:30	16:30	03:00
<i>vendredi</i>	9:00	12:00	03:00	12:00	13:30	01:30	13:30	16:30	03:00